

Résolution du secteur municipal

ATTENDU QUE le service public d'électricité de l'Ontario est un atout majeur pour l'économie;

ATTENDU QUE le service public d'électricité génère un revenu important pour les gouvernements municipaux et provincial et donne à l'Ontario un avantage compétitif;

ATTENDU QU'Hydro One est un service public provincial rentable et bien administré;

ATTENDU QUE le contrôle et le processus décisionnel locaux sont importants pour répondre aux besoins de nos collectivités et de nos résidentes et résidents;

ATTENDU QUE les entreprises locales de distribution d'électricité assurent une source de revenus stables et prévisibles à nos collectivités;

ATTENDU QUE certaines municipalités de l'Ontario ont examiné la possibilité de vendre ou de fusionner leurs entreprises locales de distribution et ont décidé de ne pas vendre à Hydro One ou au secteur privé;

ATTENDU QUE la privatisation, partielle ou complète, de l'électricité a entraîné des tarifs plus élevés et un moins grand contrôle.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE [NOM DE LA MUNICIPALITÉ] demande au gouvernement provincial :

- d'empêcher la vente de toute partie d'Hydro One et de garder Hydro One comme bien appartenant entièrement au secteur public, et ce dans l'intérêt de tous les Ontariens et Ontariennes;
- de renforcer Hydro One en investissant dans la prochaine génération de travailleuses et de travailleurs et en améliorant l'infrastructure vieillissante;
- de respecter l'autonomie et les pouvoirs décisionnels locaux des entreprises locales de distribution en n'obligeant pas la fusion ou la vente de ces entreprises;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE [NOM DE LA MUNICIPALITÉ] conserve la propriété et le contrôle de son entreprise locale de distribution;

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE [NOM DE LA MUNICIPALITÉ] distribue la présente résolution à l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et à la Electricity Distributors Association (Association des distributeurs d'électricité), et travaille à assurer son adoption.